

« HACCP »

Les 5 et 6 avril 2012
Formation inter entreprises
(Réponse souhaitée avant le 12 mars 2012)

Le système **HACCP** (Hazard Analysis Critical Control Point), est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Son objectif est la **prévention, l'élimination ou la réduction à un niveau acceptable de tout danger biologique, chimique et physique.**

OBJECTIFS

Il s'agit de répondre aux exigences réglementaires et d'assurer la salubrité des produits.

Cette formation permet l'apprentissage des outils et leur intégration dans les pratiques.

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'organiser l'HACCP dans leur structure ;
- d'analyser les risques potentiels des activités effectuées dans leur entreprise ;
- de mettre en place les mesures préventives efficaces ;
- d'organiser la traçabilité des actions pour démontrer le respect des bonnes pratiques et des points critiques ;
- de motiver les salariés pour développer l'esprit de prévention.

PUBLIC CONCERNE

- Personnel confronté à la mise en place ou l'amélioration de l'HACCP (animateurs de la démarche HACCP, responsables qualité, gérants de TPE, personnels de direction, etc.)

Pré requis : la connaissance de base des règles d'hygiène.

DUREE ET EFFECTIF

- **2 jours**, soit 14 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 6 et 12 personnes**.

LIEU

- Le CIFAL – Maison de l'Entreprise, Schiltigheim.

TARIFS

- **320 € HT / jour / participant**, soit 640 € HT / participant pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend les frais de séjour du formateur, la documentation pédagogique, les pauses et les 2 déjeuners pris en commun.

ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

- Elle est animée par une formatrice, titulaire d'un(e) DESS de consultance en intelligence des organisations ; d'une maîtrise en organisation de la qualité ; d'un diplôme international de cytopathologie, et d'une spécialisation en industrie agro-alimentaire.

Elle est également certifiée auditeur système IRCA (International register of certificated auditors - Système international de qualification d'auditeur) et formée aux référentiels BRC et IFS.

- Cette formation est basée sur l'interactivité, une pédagogie active et impliquante, ce qui permet aux apprenants de pratiquer, de s'impliquer et de construire eux-mêmes leur savoir-faire.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Historique et utilisation de l'HACCP ;
- Définition du champ d'application de la méthode ;
- Identification des dangers ;
- Étude des causes à l'aide d'outils d'analyse appropriés ;
- Mesure pour l'aide à la décision ;
- Identification des points à maîtriser ;
- Identification des critères de contrôles ;
- Élaboration d'actions correctives à mettre en œuvre en cas de dérive ;
- Élaboration et mise en place d'un système de surveillance ;
- Système documentaire ;
- Revue du système de maîtrise.

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Une animation vivante et dynamique alternant des apports conceptuels et des mises en situation ;
- Des supports de travail favorisant la participation et la compréhension des thèmes abordés ;
- Une ou plusieurs étude(s) sur un cas concret de votre entreprise ;
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises
« HACCP »

Les 5 et 6 avril 2012 à la Maison de l'Entreprise.

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation :**

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

<p>Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):</p> <p>.....</p> <p>Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):</p> <p>.....</p> <p>Société :</p> <p>Gestionnaire du dossier :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>E-mail :</p>
--

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.